

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize  
Le quatre juillet  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : le 27 juin 2016**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 Votants : 24**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick-  
M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle-  
M. FREOUR Jean-Claude Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL  
Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme  
PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD  
Jérôme-

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- Mme LEVRAUD Françoise- Mme  
PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

**POUVOIRS :** M. CHESNIN Nicolas à M. PRAT Pierre- M. TATTEVIN Frédéric à Mme DESMOTS Isabelle

**Secrétaire de séance :** M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2016D71 : Projet de déclassement d'un domaine public communal  
au lieu-dit « Soleil Levant' en NIVILLAC**

A la suite d'un plan de division établi par le cabinet de géomètres Géo Bretagne Sud, il ressort que les propriétés de la SCI du « Soleil Levant » et des consorts GARDIN empiètent sur le domaine public communal au lieu-dit « Le Soleil Levant » sur une surface totale de 49 m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose donc de lancer une procédure de déclassement du domaine public communal en vue d'une cession aux propriétaires concernés conformément au plan de division.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette affaire.

**Le conseil municipal, après délibération,**

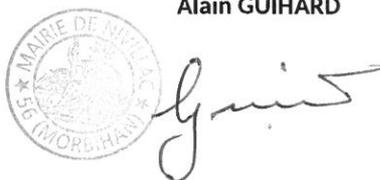
Vu le plan de division établi le 11 Mars 2015 par le Cabinet de géomètres Géo Bretagne Sud,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de régulariser la situation puisque les clôtures des propriétés sont édifiées sur le domaine public communal,

- **Décide le lancement d'une procédure de déclassement du domaine public communal sur une superficie totale de 49 m<sup>2</sup> en vue d'une cession aux propriétaires concernés.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.